

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 28 avril 2008**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE VINGT HUIT AVRIL DEUX MILLE HUIT, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du **22 avril 2008**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT -
M. Philippe DE LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY -
M. Alain PILAUD - Mme Geneviève FIORASO - Mme Monique VUAILLAT -
M. Jacques CHIRON - Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI
- M. Paul BRON - M. Georges LACHCAR - M. Olivier NOBLECOURT -
M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON - Mme Laure MASSON -
M. Bernard BETTO - Mme Hélène VINCENT - M. Stéphane SIEBERT -
Mme Béatrice DOUTRIAUX - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Aline BLANC-TAILLEUR
- M. Pascal GARCIA - Mme Christine CRIFO - M. Farid DERBAL - M. Céline DESLATTES -
M. Jean-Michel DETROYAT - Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD -
M. Stéphane GEMMANI - M. Eric GRASSET - M. Gildas LAERON - M. Jean-
Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE - Mme Eléonore PERRIER -
Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THIAM - M. Henri BAILE -
Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Matthieu CHAMUSSY -
M. Fabien DE SANS NICOLAS - Mme Pascale MODELSKI - M. Olivier ROUX -
M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND - Mme Maryvonne BOILEAU -
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD - M. Gilles KUNTZ - M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à Mme Marie-France MONERY de 17h15 à 21h15
Mme Gisèle TAVEL donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17h15 à 21h15
Mme Marguerite BON donne pouvoir à M. Fabien DE SANS NICOLAS de 17h15 à 21h15
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à M. Gilles KUNTZ de 17h15 à 21h15.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

DELIBERATION N° 1 - (E 062) - INTERCOMMUNALITE - Nombre de délégués représentant la Ville de Grenoble au Conseil de Grenoble-Alpes-Métropole
Intervention(s): M. le Maire, M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. MOTTE.

Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY. Celui-ci est repoussé.
Pour : 9 "Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Contre : le reste.
Un deuxième amendement oral est présenté par M. le Maire. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal demande :

- que la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole, afin d'assurer une plus juste adéquation entre la représentation de la ville de Grenoble au sein du conseil de Communauté et l'importance de sa population, engage les démarches permettant de porter cette représentation à seize (16) délégués titulaires et seize (16) délégués suppléants.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 2 - (B 011) - POLITIQUE DE LA VILLE - Projet de renouvellement urbain et de cohésion sociale du quartier "Villeneuve - Village Olympique" : autorisation à signer la convention liant la Ville, ses partenaires et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Intervention(s): M. MOTTE, M. le Maire, M. VOIR, Mme VINCENT, M. CHAMUSSY, M. DE LONGEVIALLE, M. SABRI.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le projet de convention, annexé à la présente délibération, liant la ville de Grenoble et ses partenaires : la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole, la région Rhône-Alpes, le département de l'Isère, la Caisse des Dépôts et Consignations, les bailleurs, avec l'Agence Nationale pour Rénovation Urbaine pour la mise en oeuvre sur la période 2008-2012 du projet de renouvellement urbain et de cohésion sociale de Villeneuve-Village Olympique ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ses annexes et tout document s'y rapportant ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions auprès de l'ANRU, du département de l'Isère, de la région Rhône-Alpes, de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole et de la Caisse des Dépôts et Consignations ou autres partenaires à venir pour les opérations portées par la ville de Grenoble décrites dans ladite convention.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 3 - (B 013) - POLITIQUE DE LA VILLE - Villeneuve - Renouvellement urbain et social de l'Arlequin : définition des interventions sur le bâti. Désignation du représentant de la Ville à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes.
Intervention(s): M. MOTTE.

Le Conseil municipal décide :

- de désigner **M. Michel DESTOT** comme représentant titulaire de la ville de Grenoble à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes constitué entre la ville de Grenoble, ACTIS et la SDH pour l'opération "Renouvellement social et urbain de l'Arlequin : définition des interventions sur le bâti". La Ville étant coordonnateur du groupement, son représentant présidera ladite commission ;
- de désigner **M. Gildas LAERON** comme représentant suppléant de la ville de Grenoble à la commission d'appel d'offres du groupement.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (B 003) - LOGEMENT - Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) "copropriétés fragilisées". Commission d'attribution des subventions de la ville de Grenoble et de la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole, pour l'aide aux travaux. Désignation des membres.

Intervention(s): Mme VUAILLAT, M. le Maire.

Le Conseil municipal décide :

- de confirmer que Monsieur le Maire est président de la commission d'attribution et pourra désigner son représentant, choisi au sein du Conseil municipal,
- de désigner trois membres titulaires choisis au sein du Conseil municipal :
 - M. Olivier NOBLECOURT
 - M. Philippe DE LONGEVIALLE
 - Mme Maryvonne BOILEAU
- de désigner trois membres suppléants choisis au sein du Conseil municipal :
 - Mme Florence HANFF
 - M. Jacques CHIRON
 - M. Olivier BERTRAND
- de proposer à la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour ce qui la concerne.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 5 - (B 005) - LOGEMENT - Aide de la ville de Grenoble aux opérations d'acquisition-amélioration : opérations de lots diffus réalisées par l'OPAC 38 : 4 et 12 place Notre Dame, 6 place Saint Claire, 5 rue Madeleine, 9 rue Raoul Blanchard.

Le Conseil municipal décide :

- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Ville et l'OPAC 38 relative à l'opération d'acquisition-amélioration de lots diffus telle qu'énumérée ci-dessus ;**
- **de verser à l'OPAC 38 une participation de 5.000 € par logement rénové, soit un total de 25.000 €.**

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 6 - (B 008) - POLITIQUE DE LA VILLE - Conventions entre la ville de Grenoble et les associations - Avenants financiers 2008

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes des avenants financiers entre la ville de Grenoble et les associations précédemment nommées**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7 - (B 009) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention d'objectifs avec l'association ADATE relative au Fonds de Participation des Habitants.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. MOTTE.

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention d'objectifs passée entre l'ADATE, la ville de Grenoble, l'ACSE et le département de l'Isère ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention**
- **d'attribuer à l'ADATE une subvention de 17 600 € pour animer et gérer le Fonds de Participation des Habitants pour l'année 2008.**

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) – Abstention : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 8 - (B 012) - VIE ASSOCIATIVE - Convention d'objectifs avec l'Association Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. NOCODIE, M. SAFAR, M. le Maire, M. MOTTE.

Le Conseil municipal décide :

- **de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 22.440 € pour l'exercice 2008**

- de verser une subvention de 500 € pour le projet de l'association "printemps d'Arménie, printemps des poètes"
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Ecologie & Solidarité Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour le reste.

DELIBERATION N° 9 - (B 001) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Enlèvement et incinération des cadavres des animaux morts sur la voie publique : avenant n°8 à la convention entre la ville de Grenoble et le Syndicat des Vétérinaires de l'Isère (SVDI).

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 8 ci-annexé à la convention du 25 septembre 2000 définissant le contenu des actes confiés au syndicat des vétérinaires de l'Isère, pour l'enlèvement et l'incinération des animaux morts sur la voie publique ;

- de rémunérer les prestations au prix forfaitaire de :

- * Incinération chien : 50,64 €
- * Incinération chat : 29,80 €
- * Incinération d'animaux hors chats et chiens : 8,92 €
- * Frais de recherche animal tatoué : 6,32 €
- * Frais de dossier "tenue de fichier" : 6,32 €

- de dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1er mai 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 10 - (B 002) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Contrôle des chats errants : avenant n°3 à la convention entre la ville de Grenoble et le syndicat des vétérinaires de l'Isère (SVDI).

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 3 ci-annexé définissant le contenu des actes confiés au syndicat des vétérinaires de l'Isère, pour le contrôle des chats errants ;

- de rémunérer les prestations au prix forfaitaire de :

- * Castration d'un mâle, apposition d'un tatouage marquage de l'oreille gauche par un S et délivrance de carte (au prix coûtant) : 39,68 €,
- * Ovariectomie d'une femelle, apposition d'un tatouage et délivrance de carte (au prix coûtant) : 65,83 €,

- de dire que ces tarifs sont applicables à compter du 1er mai 2008.

Délibération : Adoptée l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (A 026) - URBANISME AMENAGEMENT - Biennale de l'habitat durable 2008 - Approbation des conventions de partenariat pour l'installation de pavillons sur l'espace public grenoblois.

Intervention(s): M. SIEBERT, M. BAILE, M. le Maire, M. NOCODIE, Mme BOILEAU, M. CHAMUSSY.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver chacune des conventions de partenariat ci-jointes concernant le financement des pavillons sur l'espace public grenoblois durant la Biennale de l'habitat durable 2008 ;

- d'approuver l'installation de la maison Éco-responsable sur la place de Verdun durant cette Biennale ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 12 - (A 025) - URBANISME AMENAGEMENT - Adhésion à l'association Comité 21.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'adhésion de la ville de Grenoble à l'association Comité 21 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion correspondant, pour un montant de 3049 €.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 13 - (A 020) - ADMINISTRATION GENERALE - O.P.A.T.B. Grands Boulevards - Commission d'attribution des subventions aux travaux ville de Grenoble, ADEME et communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole - Désignation des membres.

Le Conseil municipal décide :

- de désigner deux membres titulaires choisis au sein du Conseil municipal,

- Mme Monique VUAILLAT

- Mme Ariane SIMIAND

- de désigner deux membres suppléants choisis au sein du Conseil municipal

- M. Philippe DE LONGEVIALLE

- Mme Marie-France MONERY

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " + 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 14 - (A 041) - URBANISME AMENAGEMENT - ZAC MISTRAL EAUX CLAIRES - ILOT AMPERE 3-2 : Cession à l'association Foncière Logement - Modification au cahier des charges de cession.

Le Conseil municipal décide :

- de modifier la délibération 78-A 012 du 28 janvier 2008 et le cahier des charges de cession annexé afin d'autoriser l'association Foncière Logement ou son mandataire à réaliser une opération de logements locatifs libres pour une SHON maximale autorisée de 2 150 m² sur l'îlot Ampère 3-2 de la ZAC Mistral Eaux Claires.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 15 - (A 015) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet "Nanobio Polygone Scientifique" - Mise à disposition des parcelles de terrain (IM 12, 19 et 22) à la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole (METRO) pendant la durée des travaux.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser l'occupation gratuite par la METRO du terrain correspondant aux parcelles IM 12, 19 et 22, pendant une période de 18 mois pour la réalisation de l'opération "Nanobio Polygone Scientifique" sur le site du CEA ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention, ci-annexée.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Écologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 16 - (A 002) - URBANISME AMENAGEMENT - Patinoire d'agglomération - Avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de la parcelle EV n° 98 à GRENOBLE ALPES METROPOLE.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2, ci-annexé, à la convention de mise à disposition des terrains d'assiette de la patinoire conclu avec la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole, pour la mise à disposition de la parcelle cadastrée EV n° 98, d'une superficie de 1346 m².

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 17 - (A 014) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Périmètre d'étude de la future opération d'urbanisme Vercors / Polygone scientifique. Demande à l'Etablissement public foncier local de la région grenobloise (EPFLRG) d'acquérir un appartement au 86 rue du Vercors (convention de portage).

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. CHIRON, M. le Maire.

Le Conseil municipal décide :

- de demander à l'Etablissement public foncier local de la région grenobloise, d'acquérir l'appartement situé au 86 rue du Vercors au 1er étage avec cave et galetas appartenant à Madame Clara OGUEY au prix de 108 000 € au titre du dispositif "Renouvellement Urbain" ;

- de s'engager à respecter les conditions générales de portage, définies par le règlement intérieur dudit établissement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de portage et de mise à disposition relatives à cette réserve foncière.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 18 - (A 003) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Déclassement du domaine public et cession d'une parcelle à la copropriété 54 rue Très Cloîtres à Grenoble.

Le Conseil municipal décide :

- de déclasser 10 m² extraits de la parcelle BV n° 47 ;
- de céder cette surface à la copropriété sise au 54 rue très Cloîtres ;
- de dire que cette cession se fera au prix de 500 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 19 - (A 005) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Demande à l'Etablissement public foncier local de la région grenobloise d'acquérir une propriété sise 19 rue des Alliés (convention de portage).

Le Conseil municipal décide :

- de demander à l'Etablissement public foncier local de la région grenobloise d'acquérir une propriété sise 19 rue des Alliés ;
- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières de portage, définies par le règlement intérieur dudit établissement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de portage ci-annexée.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 20 - (A 006) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Demande à l'Etablissement public foncier local de la région grenobloise d'acquérir une propriété sise 163 cours Berriat (convention de portage).

Le Conseil municipal décide :

- de demander à l'Etablissement public foncier de la région grenobloise d'acquérir une propriété sise 163 cours Berriat ;
- de s'engager à respecter les conditions générales et particulières de portage, définies par le règlement intérieur dudit établissement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de portage ci-annexée.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 21 - (A 008) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cession de terres agricoles situées à Villard de Lans à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Rhône-Alpes

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. SABRI, M. DE LONGEVIALLE.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la cession des terres agricoles situées à Villard-de-Lans à la société d'aménagement foncier et d'établissement rural Rhône-Alpes pour un montant de 12800 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de cession.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Opposition Municipale - (Majorité Présidentielle - Société Civile) + 6 " Écologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 22 - (A 012) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC TEISSEIRE - Régularisation foncière au 1 - 7 rue Dubois Fontanelle. Cession d'une parcelle de terrain à ACTIS.

Le Conseil municipal décide :

- de céder gratuitement à ACTIS une parcelle d'environ 90 m² à extraire de la parcelle EH 46 correspondant à l'emprise du bâtiment existant appartenant à ACTIS situé 1, 3, 5 et 7 rue Dubois Fontanelle coté est.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23 - (A 013) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Ilot "Poincaré" : angle rues Henri Poincaré et Charles Rivail - Déclassement du domaine public avant cession à ACTIS.

Le Conseil municipal décide :

- de déclasser du domaine public de la ville de Grenoble pour l'intégrer dans son domaine privé, le tènement d'environ 1 000 m² constitué d'une partie des parcelles DV 127 et 128, pour le céder ensuite à ACTIS.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 24 - (A 018) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - 1 Traverse des Iles - Acquisition d'un bien immobilier à la succession Tomasso CIGNO.

Intervention(s): M. BERTRAND, M. DE LONGEVIALLE, M. le Maire.

Le Conseil municipal décide :

- d'acquérir le bien de la succession Tomasso CIGNO situé au rez-de-chaussée du 1 traverse des Iles ;
- de dire que cette acquisition se fera au prix de 10 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (A 011) - DOMAINE PUBLIC - Cité Moyrand - Convention d'occupation du domaine public avec ACTIS pour l'implantation de "logettes" à conteneurs de déchets ménagers.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec ACTIS une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation de "logettes" à conteneurs de déchets ménagers sur la cité MOYRAND.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 26 - (A 039) - ENVIRONNEMENT - Site de l'ancienne station service ELF ANTAR-France, sise 110 avenue Jean Perrot - Dossier de servitude conventionnelle avec l'Etat.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le dossier de servitudes - servitude conventionnelle au profit de l'Etat - et définition des restrictions d'usage et s'engage, de facto, à en respecter les dispositions et obligations ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes démarches et à signer tout document dans le cadre de la finalisation de ce dossier et plus particulièrement à signer la convention de servitudes proposée.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 27 - (A 016) - ENVIRONNEMENT - Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Vercors. Approbation de la délibération du Comité syndical du Parc relative à la modification des statuts, suite à la révision de la charte et à l'adhésion de nouvelles communes et EPCI.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les modifications apportées aux statuts du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Vercors, telles que décidées par le Comité syndical du 23 février 2008 ;

- d'approuver la délibération du Comité syndical du parc du Vercors CS1-2008 du 23 février 2008 ;

- d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces et documents relatifs à ce dossier.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 28 - (A 024) - VOIES PUBLIQUES - Aménagement cyclable réalisé sur les rives du Drac, entre le stade Bachelard et le contre canal E.D.F. : avenant n° 2 à la convention entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour le remboursement des coûts liés à l'entretien de cet aménagement.

Intervention(s): M. BERTRAND, M. CHIRON.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n° 2 à la convention conclue entre la ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole et concernant l'entretien de l'aménagement cyclable réalisé sur les rives du Drac, permettant la reconduction de la convention pour un an et la révision des frais de fonctionnement remboursés par la Métro ;

- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 2 joint, ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (D 005) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et la chambre de métiers et de l'artisanat de Grenoble.

Le Conseil municipal décide :

- de verser une subvention pour l'année 2008 d'un montant de 40000 € à la chambre des métiers et de l'artisanat de Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 30 - (D 010) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble.

Intervention(s): M. KUNTZ, Mme SIMIAND, Mme MODELSKI, Mme FIORASO, M. le Maire, M. DE LONGEVIALLE.

Le Conseil municipal décide :

- de verser une subvention de 47 750 € au titre de l'année 2008 à la chambre de commerce et d'industrie de Grenoble ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " – Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 31 - (D 011) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Participation de la ville de Grenoble au financement d'outils d'appui et d'accompagnement à la création d'activités, année 2008

Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme FIORASO, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. CHAMUSSY. Celui-ci est sous-amendé par M. le Maire et est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide :

- d'accorder aux structures d'appui à la création d'activités les subventions suivantes au titre de l'année 2008 :

- 46 000 € à l'association MCAE (Métro Création d'Activités Economiques),
- 32 954 € à la société coopérative de production (SCOP) ACEISP (Accompagnement à la Création d'Emplois et à l'Insertion Sociale et Professionnelle),
- 15 000 € à l'ADIE (association pour le droit à l'initiative économique),
- 9 250 € à l'association Réseau Entreprendre Isère ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'octroi de ces financements et notamment les conventions avec l'association MCAE (annexe 1) et avec la SCOP ACEISP (annexe 2).

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 32 - (D 008) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) Marchés de détail : signature de la convention (tranche 1).

Intervention(s): Mme BOILEAU, Mme FIORASO, M. le Maire.

Le Conseil municipal décide :

- de verser à la communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole une participation financière de 5 200 € dans le cadre du FISAC, tranche 1 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à la mise en oeuvre de ce programme.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 33 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Festival Le Millésime - Convention avec l'association du Millésime.

Le Conseil municipal décide :

- de mettre à disposition, gratuitement, l'espace public place Victor Hugo pour organiser la manifestation " Millésime" du 20 au 27 octobre 2008 ;
- de verser à l'association du Millésime une subvention de 20 000 € au titre de l'année 2008 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée avec ladite association.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 34 - (D 012) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Dénonciation de la convention conclue entre Monsieur Stéphane SOLA, gérant du restaurant du Jardin de Ville, et la ville de Grenoble.

RETIREE EN SEANCE

DELIBERATION N° 35 - (D 006) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Réponse à l'appel à projet européen du programme "Régions de la Connaissance 3".
Intervention(s): M. BETTO.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à répondre à cet appel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux réponses qui seront soumises dans le cadre de cet appel du programme "Régions de la connaissance 3".

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Écologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 36 - (D 007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Réponse à l'appel à projet européen du programme "Science et société".
Intervention(s): M. BETTO.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à répondre à cet appel ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs aux réponses qui seront soumises dans le cadre de cet appel du programme "Science et société".

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (C 020) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire National de Région - Nouveau label et nouvelle dénomination.
Intervention(s): Mme BARACETTI.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le Conservatoire National de Région à se dénommer "Conservatoire de Grenoble, Conservatoire à Rayonnement Régional".

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Affectation de subvention sur crédits 2008 - Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Maison de la Culture de Grenoble.
Intervention(s): Mme MONERY, Mme DELBOS-CORFIELD, Mme BARACETTI.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer une subvention sur crédits 2008 d'un montant annuel de 1.757.000 euros à l' Etablissement Public de Coopération Culturelle "Maison de la Culture de Grenoble".

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 39 - (C 017) - AFFAIRES CULTURELLES - Avenant de prolongation d'un an de la convention de partenariat et d'objectifs 2005-2006-2007 des Musiciens du Louvre-Grenoble conclue entre la ville de Grenoble, la DRAC Rhône-Alpes, le Conseil Régional de Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Isère et l'association Orchestre de Chambre de Grenoble - Les Musiciens du Louvre-Grenoble

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. KUNTZ, M. le Maire.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention du 13 juillet 2005 la prolongeant pour une durée d'un an.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à cette convention, annexé à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Abstention : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 40 - (C 019) - AFFAIRES CULTURELLES - L'école supérieure d'art de Grenoble-Réseau des villes Rhône-Alpes : demande de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes au titre de la participation au financement des formations artistiques à finalité professionnelle supérieure dispensées durant l'année scolaire 2007-2008.

Le Conseil municipal décide :

-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter de la Région Rhône-Alpes une subvention la plus élevée possible au titre de la participation au financement des formations artistiques à finalité professionnelle supérieure dispensées par l'école supérieure d'art de Grenoble au cours de l'année scolaire 2007-2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 41 - (C 018) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'Ancien Musée de peinture à l'association Lions Club Grenoble Olympique pour l'organisation de l'exposition vente "les architectes s'exposent".

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'ancien Musée de peinture (bibliothèque, salle Matisse) à l'association Lions Club Grenoble Olympique pour l'organisation d'une exposition vente "Les architectes s'exposent" dont les fonds sont destinés à soutenir deux projets d'ordre médical et humanitaire ;

- de mettre gratuitement à la disposition de l'Association les locaux de l'Ancien Musée de Peinture du 27 au 31 mars 2008 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à régulariser la signature de la convention ci-annexée.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 42 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Cinémathèque de Grenoble :
Convention de mise à disposition de locaux

Le Conseil municipal décide :

- **de mettre gratuitement à disposition de l'association Cinémathèque de Grenoble les locaux sis 3 quai Stéphane Jay pour l'inventaire des collections,**
- **d'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Ville et l'association Cinémathèque de Grenoble",**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 43 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - L'école supérieure d'art de Grenoble : accueil de Monsieur Michel Chevalier et de Madame Lara Almarcégui, intervenants européens.

Le Conseil municipal décide :

- **d'accepter que la Ville de Grenoble prenne en charge les dépenses relatives aux interventions de Monsieur Michel Chevalier et de Madame Lara Almarcégui, intervenants européens, à l'école supérieure d'art de Grenoble au cours de l'année 2007-2008.**
- **de dire que ces dépenses seront prises en compte pour un montant forfaitaire de 900 euros en ce qui concerne l'invitation de Monsieur Michel Chevalier et pour un montant forfaitaire de 1250 euros en ce qui concerne l'invitation de Madame Lara Almarcégui.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 44 - (C 015) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble et Muséum d'histoire naturelle - Demandes d'autorisation de la gratuité d'accès au Musée de Grenoble et au Muséum d'histoire naturelle à l'occasion de la "Nuit des Musées" et de "Musée en Fête" les 17 et 18 mai 2008 de 10 h à 24 h.

Le Conseil municipal décide :

- **de participer, par l'intermédiaire du Musée de Grenoble et du Muséum d'histoire naturelle, à la "Nuit des Musées" le 17 mai et à "Musées en fête" les 17 et 18 mai et de permettre, à l'occasion de cette double manifestation, la gratuité d'accès aux deux équipements.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 45 - (C 021) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Programme restauration-conservation 2008 du Musée. Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

Le Conseil municipal décide :

- **d'approuver le programme de restauration du Musée pour l'année 2008, selon le plan de financement ci-annexé,**
- **de solliciter auprès de l'Etat une subvention la plus élevée possible.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 46 - (C 022) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Tarifs pour le spectacle du Festival des Arts du Récit en Isère du 22 mai 2008

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs du spectacle du 22 mai 2008 organisé avec l'association le Centre des Arts du Récit en Isère dans le cadre d'une convention de partenariat, au Théâtre municipal, tels qu'ils sont proposés ci-dessous :

- °14 euros plein tarif
- ° 8 euros tarif réduit (Adhérents Art du récit, cartes ALICE - TTI, demandeurs d'emploi, étudiants de moins de 26 ans, jeunes de moins de 18 ans)
- ° 5 euros tarif enfant (moins de 12 ans)

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 47 - (C 004) - VIE SCOLAIRE - Enseignement du 1er degré - Périmètres scolaires des écoles maternelles Jules Verne, Marceau, Millet et de l'Ecole Elémentaire Lucie AUBRAC.

Le Conseil municipal décide :

- d'attribuer à l'Ecole Elémentaire Lucie Aubrac le périmètre scolaire de l'ancienne Ecole Elémentaire Lesdiguières rappelé en Annexe 1, en y intégrant les rues ou portions de rues nouvellement créées sur le site de Bonne et indiquées en annexe 2,

- de valider les modifications de périmètres scolaires des écoles maternelles Jules Verne et Marceau indiquées en annexe 2.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 48 - (C 016) - VIE SCOLAIRE - Enseignement du 1er degré : modification des périmètres scolaires des écoles maternelles et élémentaires Léon Jouhaux et Jean Racine
Intervention(s): Mme MONERY, M. le Maire, M. CHAMUSSY.

Le Conseil municipal décide :

- de détacher des périmètres des écoles maternelle et élémentaire Jean Racine, les rues ou portions de rues indiquées en annexe 1 pour les attribuer aux périmètres des écoles maternelle et élémentaire Léon Jouhaux

Délibération : Adoptée - Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 49 - (C 002) - VIE SCOLAIRE - Enseignement du 1er degré : Participations de la ville de Grenoble aux frais de fonctionnement des Classes d'Intégration Spécialisées (CLIS) des communes de Saint Egrève (année scolaire 2006/2007) et de Saint Martin d'Hères (année scolaire 2007/2008) accueillant des enfants grenoblois.

Le Conseil municipal décide :

d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions proposées :

- par la commune de Saint Egrève, fixant la participation de la Ville de Grenoble au fonctionnement de sa CLIS à 1 403 €, au titre de l'élève grenoblois qui y a été scolarisé durant l'année scolaire 2006-2007,

- par la commune de Saint Martin d'Hères, fixant la participation de la Ville de Grenoble au fonctionnement de sa CLIS à 1 327. 89 €, au titre de l'élève qui y est scolarisé pour l'année scolaire 2007-2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 50 - (C 010) - SPORT - Conventions pluriannuelles avec les associations : avenants financiers pour l'exercice 2008

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avec les associations mentionnées dans le tableau récapitulatif joint en annexe, un avenant financier indiquant le montant de la subvention affectée pour l'exercice 2008.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51 - (C 011) - SPORT - Reconduction de la convention d'occupation du domaine public communal pour l'utilisation du stade Lesdiguières et ses annexes entre la ville de Grenoble et la SASP FC Grenoble Rugby.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. PILAUD.

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier les termes de l'avenant ci-annexé pour la reconduction de la convention d'occupation du domaine public communal entre la ville de Grenoble et la SASP FC Grenoble Rugby au titre de l'utilisation du stade Lesdiguières et ses annexes pour la saison sportive 2007-2008,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec la SASP FC Grenoble Rugby.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Écologie & Solidarité - Groupe des élus, Verts, Ades, Alternatifs " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 52 - (C 012) - SPORT - Adhésion de la ville de Grenoble à l'association ANDES (Association Nationale Des Elus en charge du Sport)

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Le Conseil municipal décide :

- d'adhérer à l'Association Nationale Des Elus en charge du Sport (ANDES),

- de verser une cotisation annuelle à l'ANDES : le montant de la cotisation pour l'année en cours est fixée à 1 500 euros (mille cinq cents euros).

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 53 - (C 024) - SPORT - Dénomination de l'espace de boxe anglaise du gymnase Léon Jouhaux

RETIREE EN SEANCE

DELIBERATION N° 54 - (C 005) - SPORT - Convention de mise à disposition et d'exploitation sur le domaine public de distributeur d'articles de piscine
Intervention(s): M. KUNTZ, M. PILAUD.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition et d'exploitation sur le domaine public de distributeurs d'articles de piscine à intervenir avec la société TOPSEC EQUIPEMENT d'une durée de trois ans à compter de la notification, renouvelable deux fois par reconduction expresse pour un an sans excéder cinq ans,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition et d'exploitation sur le domaine public de distributeurs d'articles de piscine entre la ville de Grenoble et la société TOPSEC EQUIPEMENT.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 55 - (E 019) - FINANCES - Décision modificative n° 1 - Budget principal
Intervention(s): M. DE SANS NICOLAS, Mme BOILEAU, M. SAFAR.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du Budget Principal qui s'équilibre :

**en fonctionnement à 0 €
en investissement à 49 628 433 €**

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 56 - (E 002) - FINANCES - Décision modificative n° 1 - Budget annexe Locaux Culturels

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Locaux Culturels qui s'équilibre :

**en fonctionnement à - 503 384 €
en investissement à - 503 384 €**

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 57 - (E 004) - FINANCES - Décision modificative n° 1 - Budget annexe Stationnement

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Stationnement qui s'équilibre :

en fonctionnement à - 669 973 €

en investissement à - 669 973 €

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs - Pour : le reste

DELIBERATION N° 58 - (E 018) - FINANCES - Décision modificative n° 1 - Budget annexe Parkings en Régie

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Parkings en Régie qui s'équilibre :

en fonctionnement à - 188 881 €

en investissement à - 188 881 €

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 59 - (E 016) - FINANCES - Décision modificative n° 2 - Budget annexe Activités Economiques

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n° 2 du budget annexe Activités Economiques qui s'équilibre :

en fonctionnement à - 386 040 €

en investissement à - 386 040 €

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 60 - (E 003) - FINANCES - Décision modificative n° 1 - Budget annexe Abattoir

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget annexe Abattoir qui s'équilibre :

en fonctionnement à - 26 260 €

en investissement à - 26 260 €

Délibération : Adoptée

Contre : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 61 - (E 009) - FINANCES - Budget Principal. Commission Finances, Administration Générale, Ressources Humaines. Clôture de l'autorisation de programme " Remplacement de bornes électriques de l'Esplanade "

Le Conseil municipal décide :

d'approuver la clôture de l'autorisation de programme :

" Remplacement de bornes électriques de l'Esplanade " pour un montant de 494.885,41 €

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 62 - (E 050) - FINANCES - Budget Principal. Commission Vie Urbaine, Développement Durable. Création de l'autorisation de programme "Installations de production d'eau potable"

Le Conseil municipal décide :

d'approuver la création de l'autorisation de programme :

- "Installations de production d'eau potable" pour un montant de 2.450.414 €

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 63 - (E 053) - FINANCES - Budget Principal. Commission Finances, Administration Générale, Ressources Humaines. Clôtures des autorisations de programme "Hôtel de Ville - Travaux de sécurité" et "Palais des sports - Remplacement des transformateurs"
Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Le Conseil municipal décide :

d'approuver la clôture des autorisations de programme :

- " Hôtel de Ville - Travaux de sécurité " pour un montant de 0 € ;

- " Palais des sports - Remplacement des transformateurs " pour un montant de 0 €.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 64 - (E 006) - FINANCES - Garantie d'emprunt - Réaménagement de la dette garantie de l'OPAC 38.

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la Ville à garantir les emprunts que l'OPAC 38 se propose de réaménager auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions citées en annexes, (étant précisé que les taux effectivement appliqués seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat) ;

- qu'au cas où l'OPAC 38, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'OPAC 38 une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune aux contrats d'emprunt qui seront passés entre l'établissement prêteur et cet organisme.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 65 - (E 013) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants
Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme DELBOS-CORFIELD.

COMPTABILITE COMMUNALE - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif. Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 65738 (subventions de fonctionnement aux organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé)

Chapitre 67 (charges exceptionnelles) :

- article 6745 (subventions de fonctionnement exceptionnelles aux personnes de droit privé)

Ce dossier a été examiné par la commission :

- | | |
|--|-------------------|
| - Développement Economique, Insertion | du 14 Avril 2008, |
| - Culture, Sport, Education, Jeunesse | du 15 Avril 2008, |
| - Solidarité | du 16 Avril 2008, |
| - Finances, Administration générale, Ressources Humaines | du 16 Avril 2008, |
| - Vie Urbaine et Développement Durable | du 17 Avril 2008, |

En conséquence, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2008
BUDGET :VILLE DE GRENOBLE

Article : 6574 (chapitre 65)
COMMISSION Cult., Sport, Education, Jeunesse.

ADTC - ASS.PR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN	5 000,00
CENTRE DEPARTEMENTAL DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE - CDDP	750,00
COOP SCOL AMPERE PRIMAIRE	822,00
COOP SCOL ANATOLE FRANCE MATERNELLE	640,00
COOP SCOL ANTHOARD BERRIAT ELEMENTAIRE	2 303,00
COOP SCOL BAJATIERE ELEMENTAIRE	234,00
COOP SCOL BAJATIERE MATERNELLE	234,00
COOP SCOL BEAUVERT PRIMAIRE	234,00
COOP SCOL BIZANET MATERNELLE	906,00
COOP SCOL BIZANET MIXTE	1 286,00
COOP SCOL BUFFON MATERNELLE	456,00
COOP SCOL CH TURC MIXTE	949,00
COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE	234,00
COOP SCOL CORNELIE GEMOND MIXTE	492,00
COOP SCOL DAUDET MIXTE	774,00
COOP SCOL ECOLE MAIMONIDE	10 660,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	856,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN MATERNELLE	503,00
COOP SCOL F BUISSON MIXTE	234,00
COOP SCOL GRAND CHATELET ELEMENTAIRE	564,00
COOP SCOL HOUILLE BLANCHE MIXTE	774,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE MATERNELLE	234,00
COOP SCOL JARDIN DE VILLE PRIMAIRE	82,00
COOP SCOL JEAN JAURES MATERNELLE	456,00
COOP SCOL JEAN JAURES MIXTE	1 794,00
COOP SCOL JEAN MACE MIXTE	234,00
COOP SCOL JEAN RACINE MIXTE	234,00
COOP SCOL JOSEPH VALLIER - OCCE	234,00

COOP SCOL JULES FERRY MIXTE	856,00
COOP SCOL JULES VERNE MATERNELLE	234,00
COOP SCOL LA FONTAINE MIXTE	82,00
COOP SCOL LE LAC MIXTE	1 043,00
COOP SCOL LE VERDERET PRIMAIRE	234,00
COOP SCOL LEON JOUHAUX ELEMENTAIRE	774,00
COOP SCOL LES GENETS MIXTE	316,00
COOP SCOL LES TREMBLES ELEMENTAIRE	540,00
COOP SCOL LESDIGUIERES MIXTE	234,00
COOP SCOL LIBERATION MIXTE	234,00
COOP SCOL MALHERBE PRIMAIRE	687,00
COOP SCOL MARCEAU MATERNELLE	234,00
COOP SCOL NICOLAS CHORIER MIXTE	234,00
COOP SCOL PAUL BERT MATERNELLE	234,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MATERNELLE	150,00
COOP SCOL PAUL PAINLEVE MIXTE	316,00
COOP SCOL SIDI BRAHIM ELEMENTAIRE	351,00
COOP SCOL ST LAURENT MIXTE	82,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	360,00
OGEC DE L'ECOLE EXTERNAT NOTRE-DAME	55 290,00
OGEC ECOLE PRIMAIRE LES CHARMILLES	37 569,00
OGEC ECOLE PRIMAIRE NOTRE DAME DE SION (ASS BEAUMARCHAIS)	7 771,00
OGEC ECOLE SAINT BRUNO	64 980,00
OGEC ECOLE SAINT JOSEPH DE GRENOBLE	60 990,00
OGEC ECOLE SAINT-FRANCOIS DE SALES	20 520,00
OGEC ECOLE SAINT-PIERRE DU RONDEAU	75 240,00
OGEC INSTITUT BAYARD (ECOLE)	48 982,00
OGEC SAINT BRUNO BERRIAT	29 640,00
A.D.T. CHARTREUSE (DEVELOP. TOURISTIQUE DE CHARTREUSE)	2 000,00
AD2S - ASS POUR DEVELOPPEMENT SPORTS DE SABLE	1 000,00
ASGD - ASS SPORTIVE GRENOBLE DAUPHINE	400,00
CENTRE EQUESTRE DU SAINT EYNARD	1 600,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	2 000,00
CITE EN FORM'	3 000,00
CLUB ALPIN FRANCAIS	1 500,00
COOP SCOL ELISEE CHATIN ELEMENTAIRE	1 200,00

DAUPHINE SKI ALPINISME	1 500,00
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB	500,00
FEDERATION FRANCAISE DES CLUBS ALPINS & MONTAGNE (FFCAM)	4 000,00
GRENOBLE CATALANS (A.S)	6 800,00
GRENOBLE KARATE CLUB	1 000,00
GRENOBLE NATATION	17 000,00
GUC TRIATHLON	1 000,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE (FFEPGV) SECTION DE GRENOBLE VILLE	400,00
KARATE GRENOBLE HOCHÉ	1 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	4 600,00
LE PLATEAU	1 650,00
MJC PREMOL	1 000,00
MJC VILLENEUVE	900,00
OLYMPIQUE GRENOBLE TAEKWONDO	200,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	1 000,00

COMMISSION Solidarité

ADFI - DEFENSE FAMILLES & INDIVIDU VICTIMES DE SECTES	500,00
AMICALE DES JEUNES FRANCO-MAROCAINS DE L'ISERE (AJFMI)	1 450,00
CASOMI - COMITE D'ACTION SOCIALE DES ORIGINAIRES D'OUTREMER	2 000,00
CENTRE CULTUREL JUIF	10 098,00
CITE SANS FRONTIERE	2 500,00
COMMUNIC'ACTION	2 500,00
LA BIFURK	1 000,00
LE PLATEAU	2 000,00
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ISERE (EX FOL 38)	1 000,00
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME - SECTION DE GRENOBLE	850,00
MAISON DE LA CULTURE ARMENIENNE DE GRENOBLE ET DU DAUPHINE	22 940,00
ME BACHELARD	2 000,00
MJC ALLOBROGES	1 000,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	430,00
OVNI PROD	1 500,00
PERES DE TEISSEIRE ASS.	900,00
RHONE ALPES PETITS DEBROUILLARDS (ARAPD)	6 700,00

SYMPA-TISCH	150,00
THEATRE ON RACONTE L'EVENEMENT (TORE)	2 000,00
UNION DE QUARTIER CHAMPIONNET - BONNE - CONDORCET	750,00
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	400,00
UNION DES HABITANTS DU QUARTIER EXPOSITION BAJATIERE	400,00
UNION DES PECHEURS ISERE	1 300,00
CONFEDERATION CONSOMMATION LOGEMENT ET CADRE DE VIE	8 000,00
OBSERVATOIRE ASSOCIATIF DU LOGEMENT - OAL	2 500,00
UMHIJ-UNION MUTUALISTE POUR HABITAT ET INSERTION JEUNES	7 500,00
UN TOIT POUR TOUS - SERVICE POUR L'HABITAT	5 000,00
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	437,06
MAM'S (LES)	1 000,00
PARALYSES DE FRANCE ASS APF	706,56

COMMISSION Finances, Adm. Gén. , Res. Hum.

JUGES ADMINISTRATIFS FRANCAIS, ITALIENS ET ALLEMANDS/AJAFIA	10 000,00
AMICALE ANCIENS MARINS /MARINS ANCIENS COMBATTANTS -AMMAC-	150,00
AMIS DE LA FONDATION POUR LA MEMOIRE DE LA DEPORTATION	1 320,00
AMIS DU MUSEE DE LA RESISTANCE & DEPORTATION DE L'ISERE	2 100,00
ANCIENS COMBATTANTS ARMENIENS DE L'ARMEE FRANCAISE	150,00
CINQ COMMUNES COMPAGNONS DE LA LIBERATION	3 800,00
FNACA - FEDERATION NATIONALE ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE	3 000,00
UNION DEPT COMBATTANTS VOLONTAIRES DE LA RESISTANCE ISERE	150,00
UNION DES TROUPES DE MONTAGNE	1 000,00

COMMISSION Développ. Economique, Insertion

ACEISP - Création emplois, insertion sociale et prof.	32 954,00
ADIE - DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE	15 000,00
CEA - CENG : COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE	1 500,00
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE	47 750,00
CHAMBRE DES METIERS DE GRENOBLE	40 000,00
CNRS - CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1 000,00
COMMERCANTS DE GRAND'PLACE	9 500,00
DIFFUSION BIOLOGIE STRUCTURALE DE GRENOBLE	1 500,00
GRENOBLE ALPES METROPOLE / METRO	6 000,00
ISERE ENTREPRENDRE	9 250,00
MARIANNE	8 000,00
MCAE - METRO CREATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES	46 000,00
MILLESIME (ASSOCIATION DU)	20 000,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	15 000,00
UNION LOCALE CFDT	16 724,00
UNION LOCALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIERE	8 807,00
UNIVERSITE JOSEPH FOURIER	5 000,00

TOTAL ARTICLE 890 766,62

Article : 6745 (chapitre 67)
COMMISSION Cult., Sport, Education, Jeunesse

LYCEE CHAMPOLLION	407,00
GUC TENNIS	1 458,66
SENTINELLE DES ALPES	673,76
THAI BOXING CLUB DE GRENOBLE	444,43

COMMISSION Développ. Economique, insertion

FEDERATION DES ACTIVITES POSTALES & DE TELECOM - CGT	1 840,33
TOTAL ARTICLE	4 824,18

TOTAL BUDGET 895 590,80

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal décide :

Délibération : Adoptée -

Votes séparés :

Chambre de Commerce et d'Industrie : adoptée - Contre : 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

Maison de la Culture Arménienne de Grenoble et du Dauphiné : Adoptée - Abstention : 6 "Ecologie & Solidarité -groupe des EluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 66 - (E 034) - FINANCES - Garantie d'emprunt - Emprunt à souscrire par la SEM SAGES pour l'aménagement du quartier Vigny-Musset.

Le Conseil municipal décide :

- que la Ville accorde sa garantie pour le remboursement de l'emprunt sus-indiqué que la SEM SAGES va contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes selon les conditions décrites ci-dessus. Cette garantie est accordée à hauteur de la somme de 1.760.000 €, correspondant à 80% de l'emprunt d'un montant de 2.200.000 € ;

- qu'au cas où la SEM SAGES, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la ville de Grenoble s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement du prêt, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la ville de Grenoble à signer avec la SEM SAGES une convention précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt qui sera passé entre l'établissement prêteur et cet organisme.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 67 - (E 054) - FINANCES - REGIES MUNICIPALES : Régie des Eaux de Grenoble - Réalisation de travaux aux frais avancés de la Régie des Eaux de Grenoble en application de l'article 6 de la convention de mise à disposition des équipements de production d'eau potable de Rochefort.

Le Conseil municipal décide :

En conséquence, le Conseil municipal décide :

- d'approuver le principe du financement des travaux de la deuxième tranche de rénovation du réseau moyenne tension de Rochefort aux frais avancés de la Régie des Eaux de Grenoble, pour un montant de 201 258,22 €.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 68 - (E 012) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Election des membres des commissions de délégation de service public à caractère permanent. Délégations de service public des secteurs de l'énergie et de la culture.

Intervention(s): M. le Maire.

Le Conseil municipal décide :

- de créer une commission de délégation de service public à caractère permanent, compétente pour l'ensemble des délégations de service public du secteur de l'énergie ;
- d'élire les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de cette commission, présidée par le maire ou son représentant, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

2 listes de candidats sont présentées.

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

Liste DJELLAL : 50 voix

Liste BAILE : 9 voix

Ainsi, sont élus

en qualité de membres titulaires :

- M. Abderrahmane DJELLAL
- Mme Hakima NECIB
- Mme Gisèle TAVEL
- M. Morad BACHIR-CHERIF
- M. Henri BAILE

et en qualité de membres suppléants :

- Mme Monique VUAILLAT
- M. Jean-Philippe MOTTE
- Mme Marie-France MONERY
- Mme Béatrice DOUTRIAUX
- M. Olivier ROUX

6de créer une commission de délégation de service public à caractère permanent, compétente pour l'ensemble des délégations de service public du secteur culturel ;

- d'élire les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de cette commission, présidée par le maire ou son représentant, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

2 listes de candidats sont présentées.

Les listes ont obtenu les suffrages suivants :

Liste BARACETTI : 45 voix

Liste DELBOS-CORFIELD : 6 voix

Ne prennent pas part au vote : 8

Ainsi, sont élus

en qualité de membres titulaires :

- Mme Eliane BARACETTI
- Mme Aline BLANC-TAILLEUR
- Mme Michèle JOSSERAND
- Mme Marie-Claire NEPI
- Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD

et en qualité de membres suppléants :

- Mme Geneviève FIORASO
- Mme Florence HANFF
- M. Patrice VOIR
- Mme Camille PLET
- M. Gilles KUNTZ

Délibération : Adoptée

DELIBERATION N° 69 - (E 017) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML
d'amélioration et d'exploitation des biens de Grenoble et de l'Agglomération (ALPEXPO) -
Modification des statuts de la société.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la modification des statuts de la SAEML ALPEXPO présentée ci-dessus ;
- d'autoriser son représentant à approuver cette modification lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SAEML ALPEXPO à venir.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 70 - (E 060) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics -
autorisation de signer

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver le choix des consultations publiques décrites ci-dessus,
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer les marchés 07A647, 07A648, 07A650, 07A651, 07A652, 07A653, 07A654, 07A655, 07A664.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71 - (E 061) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés publics - avenants

Le Conseil municipal décide :

- de poursuivre l'exécution des opérations mentionnées ci-dessus par la passation d'avenants aux marchés 06A053 et 06A321.
- d'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer ces avenants.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 72 - (E 064) - ADMINISTRATION GENERALE - Marchés Publics - Groupement de commandes Ville/CCAS

Un amendement est présenté par Mme SALAT. Celui-ci est adopté. Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste

Le Conseil municipal décide :

- d'autoriser la constitution du groupement de commandes entre la Ville et le C.C.A.S. de Grenoble pour l'acquisition de fournitures et services courants définis dans le projet de convention constitutive de groupement ci-annexé;
- de désigner M. le Maire comme membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement Ville/C.C.A.S., représentant de la Ville de Grenoble;
- de désigner M. Gildas LAERON comme membre suppléant de la commission d'appel d'offres du groupement Ville/C.C.A.S., représentant de la Ville de Grenoble;
- d'autoriser M. Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes dont le projet est ci-annexé.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

DELIBERATION N° 73 - (E 063) - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation du représentant de la ville à la commission d'appel d'offres de groupement de commandes ville, Grenoble Alpes Métropole, Régie des Eaux pour la réfection définitive de tranchées et à la commission d'appel d'offres de groupement de commandes ville, Actis pour la construction d'une bibliothèque et de 15 logements sur le quartier Teisseire Malherbe à Grenoble.

Le Conseil municipal décide :

- de désigner M. Michel DESTOT comme représentant titulaire de la Ville à la commission d'appel d'offres de groupement de commandes ville, Grenoble Alpes Métropole, Régie des Eaux pour la réfection définitive de tranchées. La Ville étant coordonnateur du groupement, il présidera la commission d'appel d'offres de groupement.
- de désigner M. Farid DERBAL comme représentant suppléant de la Ville à la commission d'appel d'offres de groupement de commandes ville, Grenoble Alpes Métropole, Régie des Eaux pour la réfection définitive de tranchées.
- de désigner M. Michel DESTOT comme représentant titulaire de la Ville à la commission d'appel d'offres de groupement de commandes ville, Actis pour la construction d'une bibliothèque et de 15 logements sur le quartier Teisseire Malherbe à Grenoble. La Ville étant coordonnateur du groupement, il présidera la commission d'appel d'offres de groupement.
- de désigner M. Farid DERBAL comme représentant suppléant de la Ville à la commission d'appel d'offres de groupement de commandes ville, Actis pour la construction d'une bibliothèque et de 15 logements sur le quartier Teisseire Malherbe à Grenoble.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 74 - (E 051) - ADMINISTRATION GENERALE - Passation et exécution de marchés de maîtrise d'oeuvre pour le compte d'autres personnes publiques. Autorisation de réponse aux avis d'appel public à concurrence. Délégation du conseil municipal au maire.

Le Conseil municipal décide :

d'autoriser la participation des services municipaux aux consultations de maîtrise d'oeuvre lancées par d'autres personnes publiques ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les diverses opérations nécessaires à la conclusion et à l'exécution de marchés de maîtrise d'oeuvre pour le compte d'une autre personne publique ;

- à rendre compte des actes pris en vertu de la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 75 - (E 005) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus. Application de l'article L. 2123-18 du code général des collectivités territoriales
Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. DE SANS NICOLAS.

Le Conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Assemblée Générale, Conseil d'Administration de la Fédération Française des marchés d'intérêt national au Sénat.

- le 17 janvier 2008 à Paris - M. PILAUD

Conseil d'Administration de l'Union Nationale des Missions Locales.

- le 29 janvier 2008 à Paris - M. DJELLAL

Assemblée Générale CITTALPI (Communauté de Travail des Villes alpines).

- le 29 janvier 2008 à Aoste (Italie) - M. PILAUD

Table ronde sur le thème "questions de grande métropole : le projet comme enjeu social, économique et environnemental".

- du 30 janvier au 4 février 2008 à Istanbul - M. KERMEN

9èmes Rencontres "1% logement et territoires" organisées par le Réseau CIL Leaders.

- le 31 janvier 2008 à Paris - Mme HANFF

Salon Européen du commerce équitable.

- le 1er février 2008 à Lyon - Mme FILLION-NICOLLET

Réunion du Conseil d'Administration du Centre Ressources Développement Social Urbain (CDRSU).

- le 5 février 2008 à Lyon - M. MOTTE

Réunion fusion ANPE-UNEDIC organisée par l'Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF).

- le 6 février 2008 à Paris - M. DJELLAL

Comité de présidence du Réseau Européen des Villes et Région de l'Economie Sociale (REVES).
- le 16 février 2008 à Stockholm (Suède) - Mme FILLION-NICOLLET

Rendez-vous avec M. Luc TARDIF, Président de la Fédération Française de Hockey.
- le 17 février 2008 à Paris - M. PILAUD

Conférence Publique et session interne du projet DESEO organisées par le Réseau Européen des Villes et Régions de l'Economie sociale (REVES).
- le 18 février 2008 à Messine (Italie) - Mme FILLION-NICOLLET

Intervention à l'Institut d'Etudes Supérieures des Arts (IESA)
- les 24 et 25 février 2008 à Paris - M. SAFAR

Rencontre suite à la dernière Assemblée Générale de l'association des cinq communes compagnon de la Libération.
- le 27 février 2008 à Paris - M. ROUX

Réunion du Comité de Pilotage du Projet SOL organisée par les entreprises SCOP Coopératives Rhône-Alpes.
- le 27 février 2008 à Lyon - M. GUITART

Rendez-vous avec M. Jean-Pierre DECRETTE, Directeur du développement des salles Pathé-Gaumont.
- le 02 mars 2008 à Paris - M. SAFAR

Rendez-vous au Ministère des Affaires Etrangères.
- le 7 mars 2008 à Paris - M. GLEIZAL

Rendez vous avec M. HIRSCH, Haut Commissaire aux Solidarités Actives contre la Pauvreté.
- le 1er avril 2008 à Paris -M. DJELLAL et M. NOBLECOURT

Rencontre du Réseau Français des villes éducatrices.
- les 8 et 9 avril 2008 à Marly le Roy - M. BRON

Assemblée Générale de l'Association "Elus, Santé publique et Territoires".
- le 15 avril 2008 à Paris - M. VOIR

Délibération : Adoptée
Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition Municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 76 - (E 055) - ANIMATION - Foire attractive des Rameaux 2008 -
Modification des tarifs des droits de place sur l'Esplanade
Intervention(s): Mme MODELSKI, M. le Maire, Mme BOILEAU, M. PILAUD.

Le Conseil municipal décide :

Pour les métiers ayant + de 10 places assises et pour l'ensemble des stands jusqu'à 200 m² (1ère catégorie -20 %) :

de 0 à 200 m² 7,92 € au lieu de 9,90 € par m²

Pour les métiers n'excédant pas 10 places assises, y compris les autos tamponnantes et Grand Huit, le tarif est à tranche dégressive (2ème catégorie -35 %) :

1ère tranche :
de 0 à 50 m² 6,44 € au lieu de 9,90 € par m²

2ème tranche :
de 50 m² à 120 m² 4,15 € au lieu de 6,38 € par m²

3ème tranche :
au-dessus de 120 m² 2,61 € au lieu de 4,02 € par m²

Pour les gros métiers ayant plus de 200 m², le tarif est à tranche dégressive (3ème catégorie – 35 %) :

1ère tranche :
de 0 à 120 m² 6,44 € au lieu de 9,90 € par m²

2ème tranche :
de 120 m² à 500 m² 4,15 € au lieu de 6,38 € par m²

3ème tranche :
au-dessus de 500 m² 2,61 € au lieu de 4,02 € par m²

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 "Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 77 - (E 056) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX -
Renouvellement de mise à disposition d'un agent municipal auprès de l'association "Grenoble Solidarité" pour le développement d'actions en faveur des grenoblois en difficulté.

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier, conformément au décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, le renouvellement de la mise à disposition gratuite à compter du 1er avril 2008 d'un agent pour une période d'un an avec l'association Grenoble Solidarité et l'exonération totale du remboursement des salaires et indemnités liés au grade détenu par l'agent mis à disposition (agent de maîtrise - indice brut 446) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association "Grenoble Solidarité" la convention de mise à disposition.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 78 - (E 057) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX -
Renouvellement de mise à disposition de personnel municipal auprès de l'association "l'Observatoire National des Politiques Culturelles".

Le Conseil municipal décide :

- de ratifier, conformément au décret n° 85-1081 du 8 octobre 1985 modifié, le renouvellement de la mise à disposition gratuite auprès de l'association "l'Observatoire National des Politiques Culturelles", d'un assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine, pour une durée d'un an, avec effet du 1er mars 2008 (indice brut détenu à la date de sa mise à disposition : 390) ;
- de l'exonération totale du remboursement des salaires et indemnités liés à la fonction ;

LEON JOUHAUX MATERNELLE LEON JOUHAUX ELEMENTAIRE	1 représentant : Mme Laure MASSON 1 représentant : Mme Laure MASSON
NICOLAS CHORIER MATERNELLE NICOLAS CHORIER ELEMENTAIRE	1 représentant : M. Pascal GARCIA 1 représentant : M. Pascal GARCIA
FRESNES (LES) MATERNELLE	1 représentant : Mme Céline DESLATTES
HOUILLE BLANCHE MATERNELLE	1 représentant : M. Abderrhamane DJELLAL
JEAN MACE PRIMAIRE (maternelle + élémentaire)	1 représentant : Mme Bity DIENG
LAC (le) MATERNELLE	1 représentant : Mme Hélène VINCENT
PAUL BERT PRIMAIRE SPECIALISEE (maternelle + élémentaire)	1 représentant : Mme Céline DESLATTES
PORTE ST LAURENT PRIMAIRE (maternelle + élémentaire)	1 représentant : Mme Céline DESLATTES

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 83 - (G 004) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : Etablissement d'enseignement du second degré - Lycée Professionnel Guynemer - Métier de l'Automobile de la Maintenance des Engins et des Equipements.

Ont été élus :

Il convient de désigner :

COLLEGE CHAMPOLLION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2- titulaires

Mme Bity DIENG
M. Paul BRON

2 - suppléants

M. Alain PILAUD
Mme Hélène VINCENT

COLLEGE STENDHAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2- titulaires

Mme Eléonore PERRIER
M. Stéphane GEMMANI

2- suppléants

M. Philippe DE LONGEVIALLE
M. Alain PILAUD

LYCEE PROFESSIONNEL GUYNEMER – METIER DE L'AUTOMOBILE DE LA MAINTENANCE DES ENGINSS ET DES EQUIPEMENTS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2- titulaires

M. Abderrahmane DJELLAL
M. Gildas LAERON

2- suppléants

Mme Camille PLET
Mme Gisèle TAVEL

LYCEE STENDHAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

3 - titulaires

Mme Eléonore PERRIER
M. Stéphane GEMMANI
Mme Nathalie BERANGER

3 - suppléants

M. Alain PILAUD
Mme Marguerite BON
Mme Bernadette CADOUX

LYCEE PROFESSIONNEL JEAN JAURES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2 - titulaires

M. Pascal GARCIA
M. Abderrahmane DJELLAL

2 - suppléants

M. Stéphane SIEBERT
Mme Eléonore PERRIER

LYCEE TECHNOLOGIQUE LOUISE MICHEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

3 - titulaires

Mme Marie-Claire NEPI
M. Serge NOCODIE
Mme Christine CRIFO

3 - suppléants

M. Pascal GARCIA
Mme Bity DIENG
Mme Florence HANFF

LYCEE PROFESSIONNEL LOUISE MICHEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

2 - titulaires

Mme Marie-Claire NEPI
M. Serge NOCODIE

2 - suppléants

M. Pascal GARCIA
Mme Bity DIENG

Délibération : Adoptée -

Vote séparé :

Lycée Stendhal : Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

Le reste de la délibération est adopté - Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 84 - (G 006) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation des membres du conseil d'administration de la Régie du Téléphérique Grenoble-Bastille.

Le Conseil municipal décide :

- de désigner les 11 membres du conseil d'administration de la Régie du Téléphérique Grenoble-Bastille, pour une durée de trois ans :

En tant que membres représentant le Conseil municipal :

6 membres

M. Georges LACHCAR

M. Serge NOCODIE

M. Alain PILAUD

Mme Florence HANFF

Mme Béatrice DOUTRIAUX

Mme Bernadette CADOUX

En tant que personnalités qualifiées :

3 membres

M. Jean-Charles SIMIAND

M. Jean-Claude FANTON

M. Jean-Luc MONARD

Après consultation du personnel, en tant que membres représentant le personnel de la Régie :

2 membres

M. Youcef MERZOUKI

M. Claude GOUILLOUX

Délibération : Adoptée - Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 85 - (G 007) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la Ville de Grenoble auprès de divers organismes : Etablissements d'Enseignements Supérieurs.

Ont été élus :

1. INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE I

Conseil d'administration

1- titulaire

Mme Camille PLET

1 suppléant

M. Patrice VOIR

2. INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE II

Conseil d'administration

1- titulaire

M. Bernard BETTO

1 suppléant

M. Abderrahmane DJELLAL

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 86 - (G 008) - ADMINISTRATION MUNICIPALE - Désignation de représentants de la Ville de Grenoble auprès de divers organismes : Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'usine d'incinération des ordures ménagères de La Tronche (ATHANOR).

Le Conseil municipal décide :

- de désigner M. Eric GRASSET membre titulaire au sein de cette commission.
- de désigner M. Stéphane SIEBERT membre suppléant au sein de cette commission.

Délibération : Adoptée

Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 87 - (G 003) - ADMINISTRATION GENERALE - Désignation de représentants de la ville de Grenoble auprès de divers organismes : associations et divers organismes.
Intervention(s): M. CHAMUSSY.

Ont été élus :

1. ET CAETERA

Conseil d'administration

1- titulaire

M. Jean-Philippe MOTTE

1- suppléant

M. Patrice VOIR

2. GIP " LES GRANDS ATELIERS DE L'ISLE D'ABEAU "

Conseil d'administration

1- titulaire

Mme Eliane BARACETTI

1- suppléant

Mme Hakima NECIB

3. RESEAU FRANÇAIS DES VILLES SANTE DE L'OMS

Conseil d'administration

1- titulaire

M. Patrice VOIR

1- suppléant

M. Olivier NOBLECOURT

4. AMIS DU CAFE SOCIAL

Conseil d'administration

1- titulaire

Mme Florence HANFF

1- suppléant

Mme Linda EL HADDAD

**5. ASSOCIATION HOSPITALIERE DAUPHINOISE SAINT-MARTIN
(aHdsm)**

Conseil d'administration

2- titulaires

M. Patrice VOIR

M. Jean-Philippe MOTTE

6. AGENCE DE L'URBANISME DE LA REGION GRENOBLOISE

Assemblée générale

1-titulaire

M. Michel DESTOT

**7. UNION MUTUALISTE POUR LA GESTION DE LA CLINIQUE DES
EAUX CLAIRES (U.M.G.E.C.)**

Conseil d'administration

M. Patrice VOIR

8. MAISONS DE RETRAITE REYNIES ET BEVIERE

Conseil d'administration

Mme Florence HANFF

M. Pascal GARCIA

M. Olivier ROUX

Délibération : Adoptée –

Vote séparé :

Point 8 - Maisons de retraite Reyniès et Bevière : Adoptée - Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste

Le reste de la délibération est adopté. Ne prennent pas part au vote : 9 "Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" + 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 88 - (G 002) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

DELIBERATION N° 89 - (G 009) - VOEU - Voeu de soutien au peuple tibétain présenté par la majorité municipale.

Intervention(s): M. KUNTZ, M. CHAMUSSY, M. le Maire.

Un vœu n° 1 de soutien au peuple tibétain est présenté par la majorité municipale. Celui-ci est amendé par M. CHAMUSSY.

L'amendement présenté par M. CHAMUSSY est adopté. Ne prennent pas part au vote : 6 "Ecologie & Solidarité - groupe des éluEs Verts, Ades, Alternatifs" - Pour : le reste.

Un vœu n°2 de soutien au peuple tibétain est présenté par le Groupe «Ecologie & Solidarité des éluEs Verts, Ades, Alternatifs».

Il est procédé à un vote contradictoire :

- Vœu n°1 : Pour : 53 voix (44 «groupes de la majorité municipale» + 9 «Opposition municipale (Majorité Présidentielle – Société Civile)»)
- Vœu n°2 : Pour 6 voix («Ecologie & Solidarité des éluEs Verts, Ades, Alternatifs»)

Le vœu n°1 est adopté.

C'est pourquoi, le Conseil municipal de la ville de Grenoble, réuni le 28 avril :

- **demande au Président de la République de mobiliser ses partenaires européens pour adopter une position commune appelant au dialogue avec le Dalai-Lama et réclamant le respect des droits de l'Homme par le gouvernement chinois, notamment vis à vis du peuple tibétain ;**
- **adresse aux sportifs et à leur encadrement devant participer aux Jeux Olympiques de Pékin un message d'encouragement et de soutien ;**
- **adresse un message aux peuples de Chine et du Tibet d'amitié, de respect et de fraternité, en les exhortant au dialogue afin de favoriser une solution pacifique à la question tibétaine ;**
- **propose aux collectivités locales de rechercher avec les sportifs olympiques rhônalpins et les instances olympiques et sportives locales les moyens de témoigner, durant la période olympique, de son attachement aux droits de l'homme et aux idéaux olympiques ;**
- **propose une réunion du réseau des grandes villes de la région Rhône-Alpes pour convenir ensemble d'actions symboliques.**

DELIBERATION N° 90 - (G 010) - VOEU – Vœu adressé au Ministre de l'Education nationale pour soutenir le mouvement en cours dans les collèges et lycées, et exiger l'annulation de toutes les suppressions de postes dans les établissements scolaires, proposé par M. Gilles KUNTZ et présenté par le Groupe Ecologie & Solidarité – EluEs Verts, Ades, Alternatifs et la majorité municipale.
Intervention(s): M. KUNTZ, M. le Maire.

Un amendement est présenté par M. KUNTZ. Celui-ci est adopté – Contre : 9 «Opposition municipale (Majorité Présidentielle – Société Civile)» - Pour : le reste.

Le Conseil municipal de Grenoble réuni le 28 avril 2008 :

- **soutient la demande des lycéens, des syndicats d'enseignants et des associations de parents d'élèves d'ouverture de véritables discussions au plan national.**
- **exige du gouvernement qu'il annule la mesure de suppressions de 11 200 postes et d'heures d'enseignement programmées dès la prochaine rentrée.**

Vœu : Adopté – Contre : 9 "Opposition municipale (Majorité Présidentielle - Société Civile)" – Pour : le reste

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

I - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

08-0052	Arrêté 10/01/2008	Me DELACHENAL	Dans le cadre d'une procédure en résiliation de bail pour impayés de loyers pour un local situé 8, rue Ampère à Grenoble occupé par l'association Football Club Porto, la Ville de Grenoble doit désigner un avocat.
08-0100	Arrêté 14/01/2008	Me DELACHENAL	Dans le cadre d'une procédure de résiliation de bail pour impayé de loyer pour un local situé 4, rue Léon Sestier à Grenoble par la société IRIS PRODUCTION, la commune doit désigner un avocat.
08-0187	Arrêté 24/01/2008	Me FESSLER	La Ville intervient en défense devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le cadre de la procédure en référé provision engagée par Madame Nadia HOUHA (requête n° 0705989-3).
08-0208	Arrêté 21/12/2007	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 27 septembre 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Anthony FRAU, la ville interviendra pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.
08-0209	Arrêté 07/01/2008	Me BALDASSARRE	La ville intervient en défense devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de Grenoble sur le recours engagé au titre du refus de faute inexcusable dans un accident du travail du 09 juin 2005 par Monsieur Abdelkader DJOUAHRA, employé en qualité d'agent d'entretien en renfort à la Ville de Grenoble du 09 mai 2005 au 19 juin 2005 inclus.
08-0210	Arrêté 14/01/2008	Me DETROYAT	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 06 novembre 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Jean-Pierre GUYON, la ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.

08-0221	Arrêté 16/01/2008	Me BALDASSARRE	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont a été victime le 14 novembre 2007, dans l'exercice de ses fonctions, Monsieur Mickaël RODRIGUEZ, la ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.
08-0313	Arrêté 31/01/2008	SCP Jean et Charles CALAS	La Ville de Grenoble est autorisée à intervenir en appel devant la Cour d'Appel de Grenoble, suite à l'ordonnance de référé rendue par le Tribunal de Grande Instance le 14 novembre 2007 concernant l'expulsion de gens du voyage au 38 rue des Alliés.
08-0465	Arrêté 30/01/2008	Me DETROYAT	En cas de suite donnée à la plainte déposée en raison de l'agression dont ont été victimes le 28 janvier 2008, dans l'exercice de leurs fonctions, Monsieur Sid Hamed BELDJENNA, Madame Alexandra CIVARELLO, Monsieur Pascal CHALON et Monsieur Fabrice OLLIVIER, la ville interviendra dans la procédure pour obtenir la réparation du préjudice subi par l'agent (article 11 alinéa 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983) portant droits et obligations des fonctionnaires, à assurer la protection de ses agents.
08-0638	Arrêté 19/02/2008	Me FIAT	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête en excès de pouvoir n° 0604445-2 déposée par le syndicat de copropriété 7 rue Thiers devant le Tribunal Administratif de Grenoble à l'encontre de l'arrêté n° 06-2487 en date du 28 juillet 2006 portant permis de construire délivré à la SCI Clos du Figuier.
08-0814	Arrêté 29/02/2008	SCP LYON - CAEN FABIANI - THIRIEZ	La Ville est autorisée à ester en justice par le dépôt de toute requête devant les juridictions administratives afin de faire constater la nullité du contrat A et de ses avenants n° 1 à 3, relatifs à la concession et à l'affermage des parcs de stationnement de la Ville de Grenoble.
08-0901	Arrêté 05/03/2008	Cabinet DELAFON- LIGAS-RAYMOND- PETIT-FAVET	La Ville de Grenoble intervient en défense dans la procédure engagée devant le Tribunal Administratif par Madame Céline LOTITO aux fins de paiement d'une indemnité en réparation du préjudice causé par sa chute le 26/11/2005, sur le parking du village olympique sud, rue Gusto Gervasoti.

08-1117	Arrêté 21/03/2008	Me FIAT	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans les requêtes n° 0800801-2 et 0800802-2 déposées devant le Tribunal administratif de Grenoble par Monsieur et Madame MOULIN, tendant à la suspension ainsi qu'à l'annulation de l'arrêté n° 07-4600 en date du 14 novembre 2007 portant permis de construire modificatif délivré à Monsieur SAVINE et Madame BERJON (16 rue des violettes).	
08-1122	Arrêté 21/03/2008	Me FIAT	La Ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans la requête n° 0704130-2 déposée devant le Tribunal Administratif de Grenoble pour Monsieur et Madame MOULIN tendant à l'annulation de l'arrêté n° 07-0574 en date du 23 février 2007 portant permis de construire délivré à Monsieur SAVINE et Madame BERJON.	
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :				
	Bail		La Ville de Grenoble a loué à Monsieur René CLUZE des locaux à usage de laverie d'une surface de 47 m ² sis au rez de chaussée de l'immeuble 118 galerie de l'Arlequin à Grenoble. Le bail susvisé est résilié avec effet au 31 janvier 2008 et il est convenu d'un commun accord entre les parties de mettre fin au bail susvisé sans indemnité de part ou d'autres.	Indemnité d'occupation : 300 € HT
	Convention		Pendant la durée des travaux de réfection d'étanchéité, la Ville consent à mettre à disposition du preneur à usage du local de chantier les lots le n° 17, 18 et 19 du centre CEMOI d'une surface totale de 777 m ² environ au rez de chaussée de l'immeuble 12 rue Ampère à Grenoble. Cette convention est consentie pour la période du 02 janvier 2008 au 15 mars 2008.	Loyer annuel : 16 €
	Bail		La Ville loue à Mme ROLLAND , à compter du 01 janvier 2008 et pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, un local commun sis 7 rue du Pont St Jaime à Grenoble, à effet d'y entreposer une ou plusieurs bicyclettes avec un maximum de trois, pour un loyer de 16 € annuel, payable par année échue.	Loyer mensuel hors charges : 277 €
	Convention		La Ville met à la disposition de l'Association AREMDAT un local d'une superficie de 76 m ² environ, situé à Grenoble, 8 rue Amère pour une durée de 3 mois renouvelable non renouvelable du 01 janvier 2008 au 31 mars 2008.	

	Bail commercial		La Ville de Grenoble loue à la Société PIXEL PRO pour la durée de neuf ans un local situé au 1 ^{er} étage de l'escalier B du Centre CEMOI 12 rue Ampère d'une surface d'environ 25 m ² . Le présent bail prend effet le 06 mars 2008 pour se terminer le 05 mars 2017.	Loyer mensuel HT : 208, 33 €
	Bail		La Ville de Grenoble met à disposition de la Société SUPCREA le lot n° 46 du centre CEMOI 10 bis rue Ampère d'une surface de 940 m ² environ pour une durée de dix ans à compter du 07 décembre 2007. Par avenant n° 1 en date du 30 janvier 2007 il a été convenu de ramener le loyer annuel à 30 000 € pour l'année 2007. Il est décidé de maintenir le loyer annuel à la somme de 30 000 € pour l'année 2008.	Loyer annuel HT : 30 000 €
	Convention		La Ville de Grenoble met à disposition de Mme Patricia JOUANIN un local d'une surface d'environ 68 m ² au rez-de chaussée de l'immeuble 20 rue Barnave pour une période du 05 février 2008 au 04 février 2011.	Indemnité d'occupation mensuelle HT : 85 €
<u>III- DÉCISIONS EN MATIÈRE DE DROIT DE PRÉEMPTION ET D'EXPROPRIATION :</u>				
08-0629	Arrêté 14/02/2008		Dans le cadre de l'expropriation de l'immeuble insalubre du 67 rue Saint Laurent, la somme de 1 947, 53 € correspondant au montant dû sera déconsignée et versée directement à la Trésorerie Générale de Grenoble.	1 947, 53 €
08-0422	Arrêté 31/01/2008		La somme de 5 000 € correspondant à l'indemnité d'expropriation fixée dans le jugement pour l'acquisition d'une surface de 8,64 m ² d'un appartement situé au 2 ^{ème} et 3 ^{ème} étage au 1 impasse Brocherie sera déconsignée et versée directement par la Caisse des Dépôts et Consignations à la Direction des Services Fiscaux des Hauts-de-Seine Nord	5 000 €
08-0453	Arrêté 04/02/2008		La somme de 72 000 € correspondant à l'indemnité d'expropriation fixée dans le jugement pour l'acquisition d'un appartement situé au 2 ^{ème} et 3 ^{ème} étage au 1 impasse Brocherie sera déconsignée et versée directement par la Caisse des Dépôts et Consignations à la Direction des Services Fiscaux des Hauts-de-Seine Nord – service des impôts des entreprises.	72 000 €

08-0957	Arrêté 06/03/2008		Le droit de préemption urbain conféré à la Ville de Grenoble sur la parcelle AD 16 sise, 22 rue des Martyrs est délégué à l'EPFLRG, établissement public foncier local de la région grenobloise.
<u>IV DÉCISIONS EN MATIÈRE DE RÉALISATION D'EMPRUNTS</u>			

RENDU-ACTE - FINANCES - EMPRUNTS

Opérations de réaménagements de swaps réalisées en février 2008

Conditions initiales des financements				Conditions de réaménagement des swaps						
Référence interne	Date de réalisation	Montant initial	Taux d'intérêt	Banque	Capital restant dû au 31/12/2008	Durée résiduelle	Indexation du swap initial	Indexation du réaménagement	Date de départ	Durée
20028 - 20029	15/12/2000	8.381.445,32 euros	* 5,50% si Euribor3M < ou = 6,5% * Euribor3M + 0,13% sinon	Dexia	7.092.874,86 euros	21 ans	* De 2007 à 2008 : 4,49% * De 2008 à 2021 : 4,49% + marge Avec marge = marge précédente + différence entre Euribor 3 mois et 6,25%. La marge est au minimum de 0.	* De 2007 à 2010 : 3,69% * De 2010 à 2021 : 3,69% + marge Avec marge = marge précédente + différence entre Euribor 3 mois postfixé et [6,25% + 5 fois l'écart entre le CMS 10 ans postfixé et le CMS 2ans postfixé] La marge est au minimum de 0.	Rétroactif au 01/06/2007	14 ans
21011	01/12/2001	12.274.685,73 euros	* 4,94% si Euribor3M < ou = 6% * Euribor3M + 0,1% sinon	Dexia	9.273.675,28 euros	14 ans	* De 2007 à 2008 : 4,49% * De 2008 à 2021 : 4,49% + marge Avec marge = marge précédente + différence entre Euribor 3 mois et 6,25%. La marge est au minimum de 0.	* De 2007 à 2010 : 3,69% * De 2010 à 2021 : 3,69% + marge Avec marge = marge précédente + différence entre Euribor 3 mois postfixé et [6,25% + 5 fois l'écart entre le CMS 10 ans postfixé et le CMS 2ans postfixé]. La marge est au minimum de 0.	Rétroactif au 01/06/2007	14 ans